



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE

- 9 JUIL. 2012

Nos Réf. : MCD/A. 12014281/DDC.DPRG
Vos Réf. : IP/FO 12.009

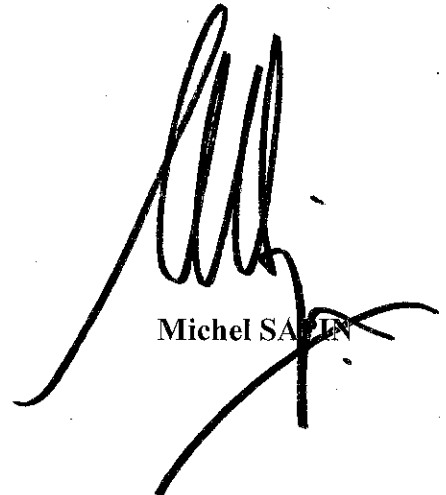
Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de Messieurs Francis Battista et Paul Michel, représentants syndicaux à la Confédération générale du travail (CGT) de l'entreprise NextiraOne, à la suite de leur licenciement.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et j'ai immédiatement prescrit un examen attentif de ce dossier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma considération distinguée.



Michel SAINTE

Madame Isabelle PASQUET
Sénatrice des Bouches-du-Rhône
Conseillère d'arrondissement de Marseille
Permanence parlementaire
280, rue de Lyon
13015 MARSEILLE

Marseille, le 1^{er} juin 2012



Monsieur Michel SAPIN
Ministre Du Travail, de l'Emploi
et du Dialogue Social
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Ref : IP/FO 12.009

Objet : recours des salariés
de Nextiraone

Votre prédécesseur Monsieur Xavier Bertrand avait en début d'année décidé, contre l'avis de l'Inspectrice du travail et du Directeur du travail adjoint de l'unité territoriale de la Seine Saint Denis, de valider le licenciement de deux élus du personnel de l'entreprise NextiraOne, Messieurs P. MICHEL et F. BATTISTA.

Je m'en étais inquiétée dans un courrier en date du 10 février 2012, resté à ce jour sans réponse. Car les motivations d'une telle décision, prise j'insiste sur ce point, en contradiction avec les conclusions de l'administration de votre ministère, contre deux salariés protégés et cumulant 74 années de travail dans cette même entreprise, ne peuvent apparaître que comme le résultat d'une confrontation idéologique autour de la place de l'entreprise, des salariés, de la création de richesses et de leur partage, dans notre société.

Isabelle Pasquet

Sénatrice
des Bouches du Rhône

Groupe Communiste
Républicain et Citoyen

Aujourd'hui, l'élection présidentielle a modifié le paysage politique en France avec une idée forte : « le changement, c'est maintenant ». Et les salariés injustement sanctionnés, qui comme des millions de leurs collègues, ont participé activement à permettre ce changement, ont déposé auprès de vous un recours gracieux.

Membre de la Commission
des Affaires Sociales

L'idée est qu'une décision discrétionnaire prise dans un contexte politique que je n'ai nul besoin de vous exposer, puisse être remise en cause par une autre décision, qui rende leur emploi à ces salariés, qui redonne confiance dans le dialogue social, qui rétablisse le Droit du travail comme outil véritable de la cohésion sociale, dans et hors de l'entreprise.

Conseillère
d'Arrondissement
De Marseille

Pour ces raisons, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir intervenir rapidement dans ce dossier, sans même attendre le résultat des législatives, afin de clore une page bien encombrante dans l'histoire d'une entreprise qui n'en manque déjà pas.

Vous remerciant de me tenir informée des suites que vous voudrez bien donner à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Isabelle Pasquet

Permanence parlementaire
280, rue de Lyon - 13015 Marseille
Tel / Fax : 04 91 81 82 20
i.pasquet@senat.fr